

2^{ème} VIDE GRENIERS à FEVES (57)

Dimanche 25 Août 2019

Organisé par le Syndicat Horticole et Arboricole ainsi que le Pétanque Club de Fèves

BUVETTE ET RESTAURATION sur place

Renseignements : Tél. 06.82.88.73.31 / 06.35.35.36.32

- Prix de l'emplacement : 2 € le mètre linéaire.
- Tranches de 2,5 mètres avec un minimum de 5 mètres (pour un véhicule particulier seul), de 7.5 mètres (pour un véhicule particulier avec remorque, une fourgonnette ou un fourgon) et un maximum de 15 mètres. Les véhicules seront garés sur l'emplacement, derrière le stand.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation de la place ou en cas d'intempérie.
- Les vendeurs de produits neufs, produits alimentaires, boissons, animaux, armes fonctionnelles ou non, et tous les autres produits interdits par les lois, ne sont pas admis.
- **Le Bulletin d'inscription ci-dessous à découper ou à télécharger sur le site de la commune : www.villagedefeves.fr est à retourner complété, signé et accompagné du règlement et de la photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant à :**

**Syndicat Horticole et Arboricole de Fèves
6, Rue RENOIR
57280 FEVES**

Organisateurs : Syndicat Horticole et Arboricole / Pétanque Club 57280 FEVES

**Attestation – Inscription au Vide Greniers (Personne Physique)
Se déroulant le 25 Août 2019 à FEVES**

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse : CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la carte d'identité N° :

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
- ne participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Plan Vigipirate :

Pour les personnes ne résidant pas à FEVES, veuillez noter lisiblement le (les) numéro(s) d'immatriculation du (des) véhicules(s) avec lequel (lesquels) vous entrerez dans l'enceinte du Vide Greniers.

N° :

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de SYNDICAT HORTICOLE et ARBORICOLE de FEVES de€ pour l'emplacement d'une longueur demètres linéaires.

Règlement accompagné de la photocopie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant, adressé avant le 17 Août 2019 à :

SYNDICAT HORTICOLE et ARBORICOLE de FEVES 6, Rue RENOIR 57280 FEVES

Fait à : le : Signature :